



Les décisions du Bureau en bref

11 mars 2020

Parc naturel régional du Pilat 11 mars 2020

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITÉ DES GROUPES DE TRAVAIL ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- Le Comité de pilotage « Atlas de la Biodiversité Communale » s'est réuni le 18 février 2020 pour faire le bilan des actions menées en 2019 : inventaires naturalistes, création du site internet Pilat Biodiv', actions de sensibilisation du grand public à l'initiative du Parc et de 10 Communes volontaires. Pour 2020, des inventaires naturalistes se poursuivent et la création d'ouvrages de valorisation de la biodiversité auprès du grand public est envisagée.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau a validé :

- Une convention de partenariat technique et financier avec le Centre régional de la propriété forestière et l'Association Inter Parcs Massif central pour la mise en place d'une trame de vieux bois dans les forêts de production du Pilat. L'Office national des forêts est également impliqué dans ce projet ;
- l'avenant financier 2020 à la convention de partenariat signée en 2016 avec la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes ;
- une convention technique et financière avec la Compagnie Nationale du Rhône pour la restauration d'habitats naturels par du pâturage caprin à Chavanay (Loire) ;
- une convention de partenariat avec la plateforme de financement participatif Miimosa spécialisée dans le soutien aux projets agricoles et alimentaires, pour compléter le dispositif de mobilisation de l'épargne locale ;
- le principe d'une implication du Parc dans le réseau Patur'Ajuste, dont les membres contribuent à la transition vers des modes d'élevage productifs mieux assis sur des processus écologiques, moins tournés vers l'artificialisation des surfaces et plus basés sur la valorisation des savoir-faire des éleveurs ;
- Le principe d'un partenariat renouvelé avec les Clubs d'investisseurs des Monts du Pilat dont la nouvelle appellation est « les investisseurs solidaires » ;
- l'avenant financier 2020 à la convention pluriannuelle 2016-2020 signée avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Stéphanoise, EPURES, s'agissant de l'utilisation de données d'occupation du sol.

DEMANDES DE FINANCEMENTS

Le Bureau a validé :

- des demandes de subvention régionale en investissement :
 - pour la réalisation par le Parc d'une étude préalable à la réalisation de travaux démonstratifs d'amélioration du confort thermique d'été ;
 - pour la mise en oeuvre par le Parc d'une 3ème tranche de travaux pour l'amélioration des conditions d'accueil du public à la Maison du Parc ;
 - pour le projet du Groupement des Sylviculteurs des Monts du Pilat relatif à l'adaptation au changement climatique des peuplements forestiers (projet retenu dans le cadre de l'appel à initiatives citoyennes forêt-bois) ;
 - pour le projet de l'Association syndicale libre de Burnisson afin de valoriser l'action collective de gestion durable des propriétés forestières des membres de l'association (projet retenu dans le cadre de l'appel à initiatives citoyennes forêt-bois) ;
 - pour le projet de l'association Robin du Bois en vue d'acquérir des forêts à soumettre à obligations réelles environnementales (projet retenu dans le cadre de l'appel à initiatives citoyennes forêt-bois) ;
 - pour le projet du Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre consistant en l'équipement d'un sentier pédagogique de valorisation de la forêt alluviale ;
 - pour le projet de Nature en Mont Pilat visant en l'acquisition d'équipement permettant d'organiser des animations pour les plus jeunes sur les différents métiers du bois ;
 - pour le projet de la Monnaie Locale du Pilat dont l'objectif est de créer une application informatique pour le e-babet (monnaie locale numérique).
- des demandes de subvention en investissement au Département de la Loire (appel à partenariat milieux naturels), au Département du Rhône (convention de partenariat avec le Parc) et à la Région pour la création par le Parc de supports grand public permettant la découverte de la nature du Pilat.

- des demandes de subvention régionale en fonctionnement :
 - pour la réalisation par le Parc de suivis scientifiques alimentant l'observatoire de la biodiversité ;
 - pour le dispositif d'animation lié à la caravane Verte et Bleue piloté par le Parc sur la période 2020-2021.
- des demandes de subvention en fonctionnement auprès de la Région et de l'Union européenne (programme LEADER) pour le renforcement du dispositif de mobilisation de l'épargne locale animé par le Parc en lien avec le Groupe de travail « Économie de proximité ».

SUITES DONNÉES À L'APPEL À INITIATIVES CITOYENNES FORÊT-BOIS

Dix maîtres d'ouvrage ont déposé 13 projets : trois projets peuvent d'ores et déjà faire l'objet d'une demande de subvention en investissement auprès de la Région via le Parc ; trois autres ne correspondent pas aux critères de l'appel à initiatives mais sont retenus au titre d'autres politiques conduites conjointement par le Parc et la Région ; quatre répondent aux critères de l'appel à initiatives citoyennes et feront l'objet d'un accompagnement technique pour leur maturation ; un projet nécessite des discussions plus approfondies avec son porteur ; un ne répond pas aux critères de l'appel à initiatives citoyennes mais peut bénéficier d'accompagnement technique du Parc au titre d'autres politiques ; un dernier ne répond pas aux critères de l'appel à initiatives mais peut intéresser les Club d'investisseurs du territoire.

AVIS

- Le Bureau du Parc a décidé de ne pas apporter son soutien au développement de deux activités de loisirs de pleine nature tout terrain : trottinettes électriques et quadricycles légers électriques, ces dernières étant considérées par la loi comme activités de loisirs motorisés, en vertu des dispositions inscrites dans la Charte du Parc : « éviter de faire de la publicité incitative pour la circulation des véhicules motorisés tout terrain et ne pas favoriser son développement ».



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcdPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr